

NOTE DE LA RÉDACTION

Les répercussions économiques au Maroc de la période de tension internationale

Le troisième trimestre de l'année 1938 s'inscrit au Maroc comme en France sous le signe de l'économie de guerre. Les événements extérieurs ont commandé la mise au point rapide d'un dispositif de défense militaire qui nécessitait un inventaire de toutes les armes stratégiques utilisables.

Tandis que le dahir du 13 septembre portait organisation générale du pays, transposant sur le plan marocain les mesures prises à cet égard par la métropole, un dahir du 14 septembre interdisait l'exportation de tous minerais, de pétrole, des laines, cuirs, peaux, etc. ; enfin un dahir du 15 septembre prescrivait la déclaration des stocks de divers produits et denrées.

Parmi les armes de mobilisation stratégique figurent essentiellement certaines substances d'un caractère minier. En attendant les résultats de la campagne de prospection pétrolière, l'anhracite pourrait satisfaire à une part importante des besoins en carburants du Maroc. Enfin la forêt marocaine serait en mesure de ravitailler normalement en carbone végétal plus de la moitié du tonnage kilométrique annuellement consommé par les véhicules à gazogène. D'où la constitution, le 19 septembre 1938, du Comité supérieur des gazogènes et carburants forestiers.

Le Maroc peut contribuer dès maintenant à renforcer l'indépendance économique des possessions voisines en leur permettant d'approvisionner leurs centrales thermiques en combustible d'origine nord-africaine.

Par ailleurs, et de manière à atteindre un minimum d'autonomie économique, les circonstances imposent peu à peu un effort d'industrialisation dont les statistiques récentes d'échanges économiques paraissent souligner dans une certaine mesure la nécessité.

En effet, les données des trois premiers trimestres de 1938 accusent une augmentation en valeur soit aux importations, soit aux exportations ; en revanche, si l'on se réfère au tonnage, une diminution des importations de 10 % en moyenne correspond à une stabilité des exportations.

Orientation des exportations marocaines :

Par ailleurs, le marché français n'est point indéfiniment extensible et le dahir concernant l'interdiction de certaines exportations sur la France hors contingent, notamment des pommes de terre, répond à des exigences métropolitaines dont le Maroc sera tenu d'observer les prescriptions.

Afin de faire face à ces possibilités de saturation du marché français, il convient de poursuivre le vigoureux effort de discipline et de diversification des exportations si heureusement inauguré il y a quelques années. A la faveur du déficit céréalier, les expéditions minières représenteront cette année 1/4 environ des exportations du Maroc en valeur. En matière de légumes et primeurs, les progrès sont tout aussi remarquables et l'Office chérifien d'exportation veut bien amorcer dans ce numéro une rubrique qui permettra de mesurer pour chaque branche le chemin parcouru (1). On appréciera l'importance des perspectives qui s'ouvrent de frayer une place aux tomates marocaines sur les marchés étrangers, notamment en Angleterre, en Allemagne, en Suisse, aux Etats-Unis.

Il convient à cet effet d'aménager un nouveau statut des relations commerciales marocaines qui se précise avec la conclusion, le 18 juillet dernier, du traité anglo-marocain abrogeant la convention antérieure de 1856. Grâce à cet instrument commercial nouveau, le Maroc retrouve sa liberté de tractations et peut faire intervenir des stipulations de réciprocité économique ; c'est-à-dire qu'à tout engagement pris par lui correspondra un engagement similaire pris par la Grande-Bretagne. Il est d'ailleurs permis de se demander si les puissances qui peuvent encore se prévaloir des clauses commerciales de l'acte d'Algésiras ont réellement intérêt à le maintenir en vigueur et si l'avenir de leurs échanges avec le Maroc ne serait pas mieux garanti en fait par ces accords de réciprocité (2).

(1) Coup d'œil sur les marchés extérieurs des tomates du Maroc, p. 300.

(2) Cf. Les échanges extérieurs du Maroc : égalité ou réciprocité économique, rapport du service du commerce du Protectorat, p. 297.

Le mouvement démographique et ses conséquences

Le Maroc poursuit une expansion rapide qu'il importerait de suivre avec la plus grande attention alors que s'accélère une évolution sensible à l'esprit des moins informés. Rien n'est plus caractéristique en ce sens que l'allure du mouvement démographique dont ce numéro offre quelques illustrations particulières.

La comparaison des recensements de 1931 et 1936 accuse un progrès de près de 60 % de la population israélite de Rabat. A ce taux précipité de la natalité israélite correspond un taux de mortalité relativement élevé qui provient surtout de la mortalité infantile, soit 34 % pour les enfants de moins d'un an et 54 % si l'on tient compte de la mortalité jusqu'à cinq ans, alors que les pourcentages des Européens et même des Musulmans se révèlent proportionnellement très inférieurs (3).

Le plan de développement économique ne peut s'organiser qu'en fonction de ces nécessités démographiques qui prennent en Europe, et plus encore en Afrique du Nord, une impor-

tance croissante. De là découle le programme actuellement en cours qui vise à réserver des emplois administratifs nouveaux aux Marocains, à transformer peu à peu la condition des ruraux en fixant les nomades par la généralisation du petit paysannat et des coopératives indigènes, enfin à perfectionner l'éducation technique des artisans. C'est ce dernier objectif qui est poursuivi à travers la réorganisation des corporations qui repose elle-même sur une étude attentive préalable des divers corps de métiers (4). De même, les analyses diverses de budgets de famille, auxquelles les indigènes participent par des contributions très vivantes permettront de mesurer les effets de ces réformes sur le niveau de vie des divers éléments de la population locale (5).

Sur le terrain de l'investigation loyale, se poursuit ainsi un effort d'émulation dans les recherches qui constitue un des meilleurs aspects de cette politique d'union franco-marocaine célébrée le 5 novembre dernier par Sa Majesté Chérifienne, lors de l'inauguration de la statue élevée à la mémoire du maréchal Lyautey.

(3) Notes démographiques sur la population israélite de Rabat, p. 271.

(4) Organisation de la fabrication des babouches, p. 257.

(5) Les budgets des petits et moyens fonctionnaires musulmans, p. 265.